

Image not found or type unknown



saisie pension alimentaire

Par **Eeza**, le **11/12/2023** à **14:07**

BonjourrrrrJ'ai pris attache avec un huissier pour le règlement de la pension alimentaire (non payée depuis 10 ans). Cependant mon ex conjoint n'est pas solvable. Mais il a reçu un héritage important récemment et a mis cet argent sur le compte de sa mère. Du coup l'huissier me dit qu'il n'est pas solvable. Comment justifier qu'il a bien perçu cet héritage? et comment faire pour qu'il soit saisi en partie.rnrnMerci